L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE (6e Série)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

(Octobre 1946 à Décembre 1947)

205
A516A
v.57

EX LIBRIS PROVINCIAE
PRO STUDIO THEOL.
S.S. CORDIS JESU

LANGRES

Imprimerie de l'AMI DU CLERGE, 4, rue Claude-Gillot

MCMXLVII

57e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 1 10 OCTOBRE 1946

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
CODIRECTEUR

Pour reprendre contact

En disant *Au revoir* aux abonnés de l'*Ami*, le 12 Septembre 1939, j'étais bien loin de prévoir que la séparation serait aussi longue. Et quand cessèrent les hostilités en Europe, le 8 Mai 1945, j'étais aussi loin de supposer que l'*Ami* ne pourrait reparaître que dix-sept mois plus tard.

Sans doute, je savais qu'il fallait une autorisation du Ministère de l'Information, et dès le 16 juin j'avais adressé à celui-ci le dossier requis. L'*Ami* n'ayant point paru de toute la guerre ne pouvait être suspecté de collaboration avec l'ennemi ni avec Vichy. Ne redoutant aucune épuration, j'escomptais une prompte réponse, donnant une autorisation efficace. Elle se fit attendre jusqu'au 23 août dernier... Pourquoi ? Je ne l'ai jamais su.

Enfin, nous voici prêts à repartir pour une nouvelle étape.

Je ne veux pas la commencer sans me retourner vers un compagnon de labeur que Dieu a rappelé à Lui, dès le mois de Décembre 1939 : M. le chanoine Louis Pirot, professeur aux Facultés Catholiques de Lille, consulteur de la Commission biblique. Rédacteur d'Ecriture Sainte universellement estimé, il fut encore pour moi un très précieux ami.

En recevant ce premier numéro, nos lecteurs auront sans doute remarqué deux innovations. J'ai obtenu de Mgr l'Evêque de Langres, pour m'aider dans une tâche écrasante et délicate, deux collaborateurs immédiats. D'autre part, pour répondre à un désir assez fréquemment exprimé dans divers milieux, désormais les articles principaux seront signés.

Pour tout le reste, l'*Ami* demeure fidèle à son passé. Son but reste le même : aider le clergé, surtout le clergé paroissial, à s'entretenir et à progresser dans la connaissance des sciences ecclésiastiques en vue de son ministère auprès des âmes.

Laissant aux ouvrages et aux revues techniques les travaux spécialisés et les discussions savantes, l'*Ami* en fera connaître les résultats et tiendra ainsi ses lecteurs au courant du mouvement des idées et de l'état actuel des sciences théologiques : tel sera l'objet de ses *articles* et *chroniques*.

Parmi les *questions* qui lui sont posées et qui sont généralement d'ordre pratique, il retiendra, pour y donner *réponse* dans ses colonnes, celles qui lui semblent offrir un intérêt général. Les autres questions recevront, dans toute la mesure du possible, une réponse particulière.

Les *comptes rendus bibliographiques* s'efforceront d'être justes et de ne décourager personne, ni auteurs, ni éditeurs ; mais comme par le passé, notre but primordial sera l'utilité de nos lecteurs, que nous voulons renseigner sur le contenu et la valeur des ouvrages nouveaux, afin de les guider dans leur choix.

Provisoirement la partie réservée à la prédication paraîtra sur un nombre de pages restreint ; nous essaierons de dédommager ceux qui l'utilisent en publiant des instructions plus denses, pouvant même parfois se restreindre jusqu'à n'être qu'un simple résumé ou plan de sermon.

Quant à la ligne doctrinale de l'*Ami*, elle n'a pas à changer et ne variera pas : soumission filiale aux enseignements de l'Eglise et aux directives par lesquelles le Souverain Pontife et l'épiscopat adaptent ces enseignements aux besoins du monde contemporain ; réserve à l'égard des nouveautés qui risquent de mettre en péril le dépôt de la foi, mais accueil empressé à tout ce qui peut éclairer la doctrine chrétienne, nourrir la piété et soutenir le zèle apostolique de nos frères dans le sacerdoce.

Que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, dont la fête coïncide avec la préparation du présent fascicule, daigne obtenir la bénédiction divine pour l'œuvre *d'amitié* surnaturelle que nous entreprenons de poursuivre.

Langres, le 3 octobre 1946.

A. ROZIER,

Directeur de l'*Ami du Clergé*.

25,414

SEPT ANNÉES DE PONTIFICAT

En une série d'articles qui paraîtront sous ce titre général, nous nous proposons de donner une synthèse de l'activité du Souverain Pontife heureusement régnant, dans les différents domaines de son gouvernement suprême : interventions au cours de la guerre et en faveur de la paix, décisions canoniques et morales, enseignement doctrinal, initiatives scripturaires, etc... Nos lecteurs pourront ainsi se faire une idée d'ensemble de ce que fut la vie de l'Eglise pendant les sept années de la guerre mondiale, — et de notre silence forcé.

F.-M. Catherinet.

Ch. I. — Les enseignements du S. S. Pie XII sur la guerre et la paix

I.

Quand, le 2 mars 1939, le cardinal Eugène Pacelli, qui célébrait justement, ce jour-là, le soixante-troisième anniversaire de sa naissance, fut élu pape, au troisième tour de scrutin, il y eut, dans toute l'Eglise un grand mouvement de joie et de gratitude envers la divine Providence. Nul en effet ne paraissait plus qualifié que le nouveau Pontife, associé si étroitement, depuis des années, au gouvernement de l'Eglise, pour piloter la barque de Pierre, au milieu d'une mer que commençait à soulever l'agitation annonciatrice de la plus épouvantable tempête. L'élu avait pris le nom de Pie XII. Ce nom même était un présage ; il signifie non seulement *pieux* — et tout ce que ce mot implique de foi et de confiance en Dieu seul, — mais encore *miséricordieux*, c'est-à-dire plein de *pitié* pour les égarements des hommes, pour leurs détestables ambitions et surtout pour les misères affreuses que ces ambitions des grands de la terre ne manquent jamais de déverser sur les humbles, sur les foules anonymes, ou comme on aime à dire de nos jours, sur les « masses » destinées à être jetées les unes contre les autres, dans le fracas des chocs belliqueux, rendus plus terribles, à chaque génération, par les inventions du « progrès » humain !

La situation européenne

Pour comprendre à quel point cette double « piété » du nouveau Pontife œcuménique allait avoir à s'exercer, il suffit de rappeler ce qu'était alors la situation de l'Europe.

Depuis l'avènement, en Allemagne, du parti nazi, au pouvoir le 30 janvier 1933, par l'élévation d'Adolphe Hitler au titre de chancelier d'Empire, il était aisé de prévoir que l'on allait droit à la guerre. Hitler et les siens avaient tant de fois dénoncé les injustices de ce qu'ils appelaient le *Diktat* de Versailles ! Ils avaient proclamé si bruyamment, d'autre part, la nullité des pactes, même conclus librement, dès qu'ils étaient jugés incompatibles avec le « Droit vital » (*Lebensrecht*), si différent du « Droit des Paragraphes » (*Paragraphenrecht*) en usage jusque-là dans le monde ! Cela revenait tout simplement à supprimer le Droit pour ne plus admettre que la Force !

De fait, le samedi 7 mars 1936, le Führer avait dénoncé le pacte de Locarno et ordonné la réoccupation de la Rhénanie, démilitarisée par le traité de Versailles. Deux ans plus tard, encouragé par l'inertie des puissances occidentales, Hitler opérait l'*Anschluss*, en occupant l'Autriche, 11 mars 1938. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'un conflit plus grave éclatait à propos des Sudètes. L'Europe traversait alors du 25 au 29 septembre, une période de tension extraordinaire ; la guerre semblait imminente. Le 29, au soir, on avait entendu, à la radio, la voix brisée d'un vieillard en larmes, qui offrait le reste de sa vie pour la paix : c'était le pape Pie XI qui parlait au monde ! Dans la nuit du 29 au 30, étaient signés des accords qu'on appela « les accords de Munich », et qui furent alors considérés à la fois comme humiliants pour la France et l'Angleterre, mais comme inévitables et, finalement, comme favorables à la paix du monde, en attendant d'être, à une date plus récente, honnis et bafoués par de larges portions de l'opinion universelle.

En réalité, si la France et l'Angleterre avaient alors compris la rude leçon qu'elles venaient de recevoir, il semble qu'il leur était encore possible de dresser un barrage contre les ambitions déchaînées d'un Hitler. Mais si les accords de Munich étaient interprétés, à Paris et à Londres, comme un point d'arrêt, ils l'étaient dans les deux capitales de l'Axe, Rome et Berlin, comme un point de départ. Dès que la chose fut évidente, — et elle le devenait chaque jour davantage, — l'Europe fut virtuellement en guerre. Sans doute, il devait se passer plusieurs mois avant le déclenchement des opérations militaires. Durant ces mois-là, — de mars à septembre 1939, — l'on n'était pas encore en guerre, mais l'on n'était déjà plus en paix. Cet état d'alarme universelle fut appelé « la guerre des nerfs ». On ne respirait plus. Chaque jour, par le journal et par la radio, les nouvelles les plus troublantes se propagaient. Les chances de la guerre et de la paix avançaient ou reculaient tour à tour.

Le premier message du pape

Mais si tous les humains dignes de ce nom frémissaient à la pensée de l'imminente catastrophe, combien plus le cœur du Pasteur universel des âmes, du Vicaire de Jésus-Christ, Prince de la Paix, ne devait-il pas être affecté par d'aussi douloureuses conjonctures ! Dès son élection, un journaliste avait fait très heureusement remarquer comment il était aisé de découvrir « dans son nom de famille, dans ses armes, dans sa devise, bien des symboles de sa vocation de pacificateur. » (Jean Caret, dans *La Croix* du 4 mars 1939). Il s'appelait, en effet, Pacelli, un nom dont les syllabes évoquent la paix. Son blason portait *d'azur à la colombe d'argent tenant au bec un rameau d'olivier*. Sa devise enfin donnait une sorte de résumé de toute sa politique future : « *Opus justitiæ pax* » ! Dans *l'Aube*, M. Georges Bidault pouvait écrire (4 mars) : « Le grand Pape qui nous a quitté n'est pas mort tout entier. En Pie XII, Pie XI se survit. Cette fermeté sans égale, cet amour héroïque de la paix, cette grandeur magnanime ne pouvaient disparaître d'un monde dont ils étaient l'un des plus puissants motifs d'espérance. »

Dès le lendemain de son élection, le 3 mars, Radio-Vatican avait diffusé, à midi, le premier message au monde de Pie XII. On y trouvait ces lignes :

« A Notre message paternel, Nous désirons ajouter un vœu et une invitation pour la paix. Nous disons la paix, celle que Notre Prédécesseur de pieuse mémoire, recommanda avec tant d'insistance aux hommes et qu'il implora avec de si ardentes prières, jusqu'à faire à Dieu l'offrande spontanée de sa vie pour obtenir la concorde entre les hommes. La paix, le don le plus beau de Dieu, qui dépasse tout sentiment ; la paix que tous les hommes sensés et sages ne peuvent pas ne pas désirer ; la paix, enfin, qui est le fruit de la justice et de la charité... En ces temps pleins d'alarmes, tandis que tant et de si graves difficultés semblent interdire et écarter cette paix véritable que tous désirent très ardemment, Nous adressons à Dieu une prière suppliante pour tous ceux qui sont à la tête des Etats et auxquels incombent, avec le très grand honneur, la charge très lourde de conduire les peuples à la prospérité et au progrès civique. »

Au service de la vérité

Les accents que l'on vient d'entendre étaient ceux d'un grand cœur. Mais un pape ne saurait se contenter de faire appel aux sentiments, même les plus profonds, de l'âme humaine. Il est le Vicaire de Jésus-Christ ; il est donc sur terre la « voix de la Vérité ». Le Maître n'a-t-il pas dit : « Je suis né et je suis venu dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité » (Jn., XVIII, 37). C'est ce que Pie XII devait rappeler, dès le 12 mars, dans sa réponse à l'hommage du Sacré-Collège :

« Tournant Nos regards vers Celui qui est le « Père des lumières et le Dieu de toute consolation », fort également de la protection de la Vierge du Bon Conseil qui fut la patronne du Conclave, Nous prenons en main le gouvernail de la nacelle de Pierre, pour la diriger, au milieu de tant de vagues et de tempêtes, vers le port de la paix. Au cours des siècles, la charge du Souverain Pontificat n'a eu d'autre but que *le service de la vérité :* Nous disons de la vérité, qui doit être entière et pure, qu'aucune nuée ne voile, qui n'est sujette à aucune défaillance, qui n'est jamais séparée de la charité de Jésus-Christ. En effet, sous tout pontificat et spécialement sous le Nôtre qui est appelé à accomplir sa mission en faveur de la communauté humaine, affligée par tant de discordes et de conflits, doivent prédominer, comme un mandat sacré, ces paroles de l'apôtre S. Paul : « *Veritatem facientes in caritate* — Gardant la vérité dans la charité. » (Eph., IV, 15).

Puis, le pape rappelait l'immense aspiration de l'humanité ou, comme il disait, « de toute la famille humaine, qui soupire après la paix réconciliatrice ».

Ceux qui ne veulent pas entendre

Quand on revit, par la pensée, les jours d'anxiété au cours desquels le Souverain Pontife, conscient de la sublime gravité de sa charge, lançait de tels appels à la charité chrétienne et à l'universelle fraternité des hommes, quand on confronte surtout les dates, il est impossible de n'être pas accablé par le tragique contraste entre cette puissance d'amour désintéressé, issu du Cœur même de Jésus, et la violence de haine qui s'agitait, dans le même temps et si l'on peut dire, à la même minute, en d'autres cœurs ! Si des foules innombrables communiaient à l'ardente aspiration de celui que nous appelons le *Saint-Père,* — d'une expression à laquelle il convient de donner toute sa valeur et toute son intensité, — il y avait aussi des âmes fermées et raidies qui refusaient, froidement et rageusement, d'entendre la voix du Vicaire de Dieu sur terre. Sans chercher à faire un impossible dénombrement de ces sourds volontaires, il nous faut bien en nommer un, le plus dur, le plus obstiné dans son ambition, dans sa haine farouche, et celui-là, on le devine, c'est celui que nous ne pouvons appeler autrement que *l'Apostat* Adolphe Hitler. Il est certain qu'au premier rang de ceux qui ont voulu la guerre, qui délibérément ont renié l'Evangile de la paix, il faut placer celui qui était alors le Chef, le *Führer* de l'Allemagne. Si nous disons cela, ce n'est pas pour englober tous les Allemands, comme il arrive malheureusement et injustement qu'on le fasse, dans une égale réprobation. Hitler a trouvé sur son propre sol et dans son propre peuple d'héroïques *résistants,* — comme nous aimons à dire chez nous. Et parmi eux, ou plutôt à leur tête, il faut ranger d'admirables évêques d'Allemagne. Il n'en reste pas moins que ce malheureux pays était soumis à la dictature d'un véritable monstre, en sorte que toutes les craintes étaient permises. Nul doute que le pape ait su mieux que personne à quoi s'en tenir sur le compte de cet homme. A défaut des indications que nous trouverions sûrement dans les rapports secrets des nonces, il nous suffira de noter quelques phrases tirées de la correspondance de nos propres agents. Le 5 janvier 1939, notre chargé d'affaires à Berlin, M. de Montras, avait écrit à M. G. Bonnet, ministre des Affaires étrangères :

« Après les indéniables succès de politique extérieure qui, pour le III[e] Reich, ont jalonné l'année 1938, on aurait pu penser que le Führer, heureux d'avoir atteint sans coup férir ses buts essentiels et démontré au monde la supériorité des méthodes hitlériennes, s'orienterait vers une certaine détente intérieure et donnerait lui-même l'exemple d'un calme satisfait. Or, selon des informations dignes de foi il n'en serait rien. M. Hitler traverserait à nouveau une période de crise. Il se montrerait nerveux, agité, en proie à des accès de colère subite et violente. Il fuit, dit-on, ses collaborateurs et se complaît dans une solitude farouche. Devant ceux qui parviennent jusqu'à lui, il se répand en plaintes irritées ; il ne reçoit, déclare-t-il, que des rapports décevants ; la réalisation du plan de Quatre ans se heurte chaque jour à de nouvelles difficultés ; dans bien des régions du Reich, l'esprit public n'est pas ce qu'il devrait être ; à Vienne, Bürkel se débat au milieu des scandales que provoque la corruption des nazis autrichiens ; d'autre part, les Sudètes coûtent cher ; de tous côtés, on l'assaille de demandes de crédits et de subventions...

Evidemment, il serait faux de croire que le Chancelier attache une importance excessive à ces obstacles. Depuis les événements de l'année passée, la confiance qu'il a en son génie propre, en son instinct, ou, si l'on veut, en son étoile, ne connaît plus de bornes. C'est ce qui explique qu'il ne supporte plus la critique ni la contradiction. Le démentir est, à ses yeux, un crime de lèse-majesté, l'opposition à ses plans, d'où qu'elle vienne, un véritable sacrilège auquel il convient de répondre sans tarder par une manifestation éclatante de toute-puissance.

Le Chancelier Hitler se heurte à toutes ces déconvenues avec une impatience indignée. Loin de le déterminer à plus de modération, les obstacles l'irritent. Il reconnaît la faute énorme qu'ont constituée les persécutions antisémitiques de novembre et cependant, par une contradiction qui est bien dans la ligne psychologique du dictateur, il se prépare, dit-on, à entamer une lutte sans merci contre l'Eglise et le catholicisme... » (*Livre Jaune français*, 1939, n° 36).

Un tel document fait ressortir la grandeur sacrée de la tragédie qui se préparait : d'un côté, les puissances d'amour, de justice et de paix, dont le porte-parole le plus autorisé et le plus éloquent était le pape, — de l'autre, les puissances de haine, de malfaisance et de guerre, incarnées, en quelque sorte, en ce maniaque de l'hégémonie allemande, en cet obsédé du démon de l'orgueil, que nous voyons

fébrile, agité, impatient, irrité, dominateur, faisant trembler tout le monde autour de lui par ses exigences, ses initiatives impérieuses et ses décisions dictatoriales que nul ne saurait songer à contredire sans péril.

Des dates

Et maintenant, rapprochons les dates. Le pape annonçait le 12 mars 1939, au Sacré-Collège, sa volonté d'accomplir coûte que coûte la grande charge qui lui incombait au service de la vérité et de la paix. Ce même jour, Pie XII était couronné « père des princes et des rois, celui qui gouverne l'univers terrestre, le Vicaire de Jésus-Christ, Notre Sauveur », par l'imposition de la tiare, à la loggia de la salle des Bénédictions. Le même jour, le Reich célébrait la « Journée des Héros » et l'amiral von Ræder, chef de la marine allemande, ne craignait pas de déclarer : « Ce que l'Allemagne veut et ce dont elle a besoin, c'est la paix. » Mais, dès le lendemain, 13 mars, le Führer-Chancelier appelle à Berlin, Mgr. Joseph Tisso, chef du cabinet slovaque destitué par le président Hacha, et M. Karmesin, führer des Allemands de Slovaquie, confère avec eux et adresse à Prague une note exigeant l'indépendance de la Slovaquie. Le mardi 14, la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique proclament officiellement leur indépendance et se placent sous la protection du Chancelier Hitler. Immédiatement, les troupes allemandes entrent en Moravie. Le 15, après des scènes dramatiques, le président Hacha signe une convention par laquelle il remet le destin du peuple tchécoslovaque entre les mains du Führer allemand. La Tchéco-Slovaquie n'existe plus comme Etat indépendant. Hitler notifie sans retard aux gouvernements anglais et français la convention nouvelle. En vain l'Angleterre et la France protestent-elles, le 18 mars. Hitler répond qu'il ne saurait prendre en considération une telle protestation ! Pour comprendre toute l'insultante ironie de cette réplique, il faut se rappeler les déclarations faites aux Communes, par sir Neville Chamberlain, en septembre 1938. Parlant du double *Anschluss* de l'Autriche et des Sudètes, le Premier anglais avait dit : « M. Hitler m'a répété, avec une grande conviction, que c'était là *la dernière de ses ambitions territoriales en Europe* et qu'il n'avait aucun désir de réunir au Reich d'autres éléments raciaux que des Germains. » Et comme des rires avaient éclaté sur certains bancs à la Chambre, Chamberlain avait repris avec force : « Vraiment, je pense qu'en un pareil moment, ce ne sont pas là des sujets pour rires inconsidérés, ce sont là des paroles (celles de Hitler) qui comptent à la longue et qui doivent être pesées à leur poids. » (Voir sur tout cela, *Ami du Clergé*, 1939, p. 346-7).

On avait donc cru, en Angleterre, pouvoir compter sur la parole d'Hitler. On s'apercevait maintenant à quel point l'on avait été odieusement trompé. La réaction fut immédiate ; la guerre fut dès lors inévitable.

Respect de la parole jurée

On peut dire que le nœud de tout le drame se trouvait en ceci : *la parole donnée est-elle sacrée oui ou non ?* En d'autres termes : « L'humanité veut-elle revenir à la loi de la jungle, à la barbarie pure, ou bien veut-elle pratiquer la loi de Dieu, le Oui, si c'est oui, et le Non, si c'est non, de Jésus-Christ ? »

Le 9 avril 1939, au cours de la messe solennelle de Pâques, à Saint-Pierre, Pie XII prononçait une homélie latine, consacrée tout entière à la paix. Il y célébrait le Christ-Rédempteur, *prince de la paix*, rappelait le mot de S. Paul : « *Ipse est pax nostra* : C'est lui qui est notre paix ! » (Eph. II, 14). Puis il ajoutait :

« Prendre garde à ces choses, les examiner attentivement, dans la situation présente, Nous semble très apte à relever et à fortifier les âmes au moment où la paix est tant proclamée, désirée, invoquée par tous... Mais aujourd'hui, plus qu'à une autre époque, ne se vérifient que trop ces paroles du prophète Jérémie qui parle d'hommes disant : « *Paix, paix, et il n'y avait point de paix !* » (Jér., VI, 14 ; VIII, 11 ; Ezéch., XIII, 10). En effet, si nous regardons autour de Nous, quel triste spectacle s'offre à Notre vue ! De fait, l'on voit en beaucoup de pays les hommes agités, inquiets sur leur sort, angoissés par la crainte des troubles qui semblent annoncer les pires malheurs. Les esprits sont en proie à l'anxiété et à l'inquiétude, comme si des dangers plus graves menaçaient et déjà étaient imminents. Tout cela est bien loin de cette sereine et sûre « *tranquillité dans l'ordre* » (S. Aug., *De civitate Dei*, XIX, 13), qui constitue la vraie paix. »

Le pape décrivait alors quelques-uns des aspects du désordre : rivalités partisanes au sein des nations, chômage et misère sociale en de nombreux pays, et surtout dissentiments entre les Etats *en raison des manquements à la parole donnée.*

« Comment pourrait-on avoir la paix, si ne règnent pas aussi entre les nations, et cette compréhension mutuelle et cet accord des volontés qui seuls peuvent conduire les peuples dans les voies lumineuses du progrès civil ? L'on voit au contraire, *les pactes solennellement sanctionnés ainsi que la parole donnée perdre parfois leur valeur et leur certitude*, qui constituent la base et la force de la légitime confiance réciproque ; cette dernière une fois enlevée, il devient de jour en jour plus difficile de réduire ou de suspendre les armements et de pacifier les esprits, chose cependant si désirée par tous. Devant la menace d'une tempête si terrible, Nous exhortons vivement tous les hommes à revenir au Roi de la paix, au Vainqueur de la mort, dont les lèvres nous ont fait entendre ces consolantes paroles : « *Pax vobis !* »

En le Pontife concluait par de fortes paroles sur les équations suivantes : *pas de paix sans ordre, — pas d'ordre sans justice, — pas de justice sans soumission à la loi de Dieu « gardien suprême de la justice et suprême donateur de paix ».*

Prier pour la paix

Le pape ne se bornait pas à enseigner les conditions de la paix véritable, il recourait à ses armes propres : la principale est *la prière*. Que les esprits *courts*, qui volontiers s'appellent *forts*, se moquent de cette arme. Quand nous saurons le dernier mot des choses, nous apprendrons que c'est elle qui finalement a vaincu.

— Comment cela, dira-t-on ? Avez-vous empêché la guerre ?

— Non, hélas ! Mais si la guerre, en dépit de ses formidables destructions, s'est terminée par le triomphe du droit, par le châtiment exemplaire du principal coupable, croyez-vous que la justice de Dieu ait été étrangère à ce résultat ? Et si Dieu dirige tous les événements, jusqu'à la chute d'un cheveu de nos têtes, pensez-vous que son amour ne tienne pas compte du moindre soupir d'amour que notre prière fait monter vers lui ?

L'Eglise est une mère, elle n'a pour toute force que sa puissance suppliante. Marie, la Vierge toute

pure, n'en avait pas d'autre. Le 20 avril 1939, Pie XII adressait à son Secrétaire d'Etat, le cardinal Maglione, une lettre publique prescrivant, au cours du mois de mai, consacré à Marie, une croisade de prières en faveur de la paix, et cela spécialement de la part des enfants :

« Le pape Léon le Grand, écrivait-il, Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, disait : « Le Christ aime l'enfance, lui qui fut d'abord enfant par le corps et par l'âme ; le Christ aime l'enfance, maîtresse d'humilité, règle d'innocence, modèle de douceur. » Si donc, dans toutes les villes, dans les bourgs, dans les plus lointains villages, partout où brille la lumière de l'Evangile, des groupes d'enfants vont prier dans les églises, durant ce prochain mois de maï, Nous voulons espérer que, les inimitiés étant apaisées, les âmes pacifiées, et résolues les discordes entre peuples, l'humanité, guidée par la Vierge Marie, verra des temps meilleurs lui sourire. »

Lueurs d'espoir : le dilemme

Il ne faudrait pas croire que l'action du Souverain Pontife, en faveur de la paix, ne consistait qu'en interventions de caractère doctrinal ou liturgique, en enseignements et en prières. Le Saint-Siège est une autorité juridique internationale. Il a, depuis des siècles, tout un corps diplomatique accrédité auprès des Etats et ceux-ci en ont un auprès de lui. Ce que fut l'action diplomatique de Pie XII au cours des mois agités qui constituaient *la guerre des nerfs*, il ne nous appartient pas de le dire, faute de documents. Nous avons du moins la certitude que cette action exista et qu'elle enregistra parfois des succès qui faisaient luire sur le monde des rayons d'espérance [1].

Le 2 juin 1939, les membres du Sacré-Collège étaient venus apporter au Souverain Pontife leurs souhaits de fête, à l'occasion de la Saint-Eugène. Comme s'il lui était impossible de penser à autre chose qu'à la paix alors si menacée, Pie XII répondit par un discours où l'on trouvait le passage que voici :

« Vos souhaits... Notre cœur les renvoie à l'Eglise, Epouse du Rédempteur et notre Mère, puis au monde, vers lequel vont toute Notre sollicitude, toute Notre pensée, dans les circonstances présentes. A cette heure en effet, le monde est, sur bien des points, comme saturé de ferments en activité, faisant germer ou éclore des événements, dont la plus perspicace sagesse humaine ne saurait dire si le résultat final de leur évolution sera œuvre de construction ou de ruine. »

Puis, le Pontife formulait le dilemme poignant qui se posait devant l'humanité :

« Elle semble ne pas savoir encore reconnaître ni décider quel parti elle doit prendre : admettre comme première règle d'action et suprême arbitre de ses propres destinées le tranchant de l'épée ou la noble souveraineté du droit, — se confier à l'empire de la raison ou à celui de la force. »

Que le devoir fût d'un côté et le crime de l'autre, c'est ce qui ne pouvait faire de doute pour personne, même pour les coupables éventuels. Et c'est en considération de cette certitude qu'un tribunal mondial a pu juger ou juge encore, au moment où nous traçons ces lignes, les « criminels de guerre ».

Le Saint-Siège avait voulu être une expression de la conscience humaine. Le pape déclarait qu'il ne redoutait rien tant que d'être la « voix de celui qui crie dans le désert : *Vox clamantis in deserto* ». Mais cette crainte même ne pouvait, affirmait-il, l'empêcher « d'exercer ce salutaire office de pacification qui est propre à l'Eglise. »

Il précisait alors les limites dans lesquelles se mouvait la haute diplomatie du Vatican :

« L'Eglise ne se laisse pas séduire ni enchaîner par des intérêts particuliers ; elle ne songe pas à se mêler, sans y être invitée, à des contestations territoriales entre les Etats, ni à se trouver entraînée dans la complexité des conflits qui facilement en découlent. Elle ne peut cependant pas, en des heures où la paix court les plus grands dangers et où les passions se font plus violentes, dans la discussion, renoncer à dire maternellement son mot, et, si les circonstances le permettent, à offrir maternellement ses services pour empêcher l'intervention imminnte de la force avec ses incalculables conséquences matérielles, spirituelles et morales. »

On sait pourtant avec quelle instinctive méfiance les pouvoirs civils, en nos temps de laïcisme à outrance, avaient coutume, jusque-là, d'accueillir ces touchantes offres de médiation du pouvoir spirituel. Comme on avait peur de le grandir, de lui procurer un succès extérieur, de lui faire une sorte d'auréole ! Qu'on se souvienne de l'offre de paix du pape Benoît XV, en 1917 ! Pie XII se devait d'être d'autant plus prudent qu'il avait été, en qualité de nonce en Bavière, à cette époque, l'un des agents de transmission de cette offre de paix, qui aurait épargné au monde tant de ruines, si on l'eût écoutée !

Mais le pape ne voulait pas que cette expérience trop amère de sa jeunesse de diplomate vînt paralyser son action à 22 ans d'intervalle. Voici en quels termes, il parle de son intervention en 1939 :

« Nous avons cru opportun, après mûre considération, à une heure de la vie des peuples qui semblait particulièrement grave, de faire connaître à certains hommes d'Etat de grandes nations européennes les préoccupations que Nous inspiraient alors la situation, et Notre crainte que les dissensions internationales s'exaspérant ne dégénèrent en conflit sanglant. Cette démarche — Nous le disons avec reconnaissance — a en général rencontré la sympathie des gouvernements et, une fois connue du public, sans que Nous ayons rien fait pour cela, elle a suscité la gratitude des populations. Nous reçûmes des assurances de bonne volonté et du désir de maintenir la paix tant souhaitée des peuples. Qui plus que Nous pouvait être satisfait de constater ce commencement d'une détente entre les esprits ? Qui pouvait souhaiter et désirer avec plus d'ardeur qu'elle s'affermît toujours davantage ? Et Nous ne pouvons pas cacher que d'autres informations, parvenues à cette occasion même jusqu'à Nous, touchant les sentiments et les intentions d'hommes d'Etat influents... ont augmenté pour Nous, dans une certaine mesure, l'espoir que des considérations de noble humanité, la conscience de l'inévitable responsabilité encourue devant Dieu et devant l'histoire, une idée exacte des vrais intérêts de leurs peuples, ont assez de force et de poids pour amener les gouvernements, dans leurs efforts en vue d'une paix stable sauvegardant la liberté et l'honneur des nations, à des pensées et à des actes capables d'atténuer, de réduire ou de vaincre les obstacles matériels et moraux s'opposant à une entente sincère et solide. Cette circonstance a laissé la voie ouverte à de nouvelles sollicitudes de Notre part et à de nouvelles instances. »

Il y avait donc, de la part du Saint-Siège, en cette fin du printemps de 1939, une activité intense, dans le domaine diplomatique, en faveur de la paix universelle. Jusqu'à la veille de la catastrophe, nous verrons cette activité se déployer encore.

[1] Depuis que ceci a été écrit, de très intéressants articles de François Charles-Roux, ambassadeur de France auprès du Vatican, ont été publiés dans la *Revue Hommes et Monde* et la *Revue de Paris*. Nous en parlerons dans notre Causerie sur les Revues.

Les causes du désastre

Si ces efforts restèrent vains, c'est qu'il y a dans le péché même une loi de justice divine qui agit. Hitler était désormais l'esclave de ses premiers triomphes. Ils collaient à sa peau, sans qu'il pût s'en libérer, sans qu'il eût même la pensée sincère de le vouloir. Cette loi de *justice immanente* que les grands théologiens du Moyen-Age avaient appelée la *pœna consequens* et que S. Augustin voyait comme une chaîne inexorable — *restis longa* — pendre derrière le crime, elle a été fort bien indiquée dans l'un des rapports de notre ambassadeur à Berlin, M. Coulondre. Il écrivait à M. Bonnet, le 16 mars 1939, au lendemain de l'attentat contre la Tchécoslovaquie :

« L'opération dont la Tchéco-Slovaquie vient d'être victime porte, à un degré plus grand encore que les précédents coups de force nazis, les marques spécifiques des entreprises hitlériennes : le cynisme et la perfidie dans la conception, — le secret dans la préparation, — la brutalité dans l'exécution... Ce serait peut-être s'avancer que de prétendre que, dès Münich, le Führer avait déjà conçu cette manœuvre. Ce qui est certain en tout cas, c'est qu'en annexant sous la pression de ses armées, la Bohême et la Moravie, le Gouvernement du Reich, signataire des accords de septembre, s'est rendu coupable d'un abus de confiance, d'une véritable félonie à l'égard des Etats cosignataires et en particulier du Gouvernement tchèque qui, se fiant à la parole des Grandes Puissances, s'était résigné à la cession des pays sudètes. C'est au nom du principe ethnographique que le Reich avait obtenu, en septembre, le rattachement de trois millions et demi d'Allemands. C'est au mépris de ce principe qu'il annexe aujourd'hui huit millions de Tchèques, que l'abandon des pays sudètes avait laissés sans défense... L'Allemagne a manifesté ainsi une fois de plus son mépris pour tout engagement écrit et sa préférence pour la méthode de la force brutale et du fait accompli. D'un seul geste, elle a déchiré les accords de Münich, aussi bien que la sentence de Vienne, prouvant à nouveau que sa politique ne connaissait qu'un principe directeur : épier l'occasion favorable et saisir tout butin à portée de la main. *C'est, à peu de chose près, la morale commune aux gangsters et aux habitants de la jungle...* Aujourd'hui, il est clair que la soif de domination du Führer ne connaît plus de limites. Il est clair également qu'il est vain d'espérer opposer avec succès au Führer d'autres arguments que ceux de la force. Le IIIe Reich a, pour les traités et les engagements, le même mépris que l'Empire de Guillaume II. L'Allemagne reste le pays des « chiffons de papiers ». (*Livre Jaune*, n° 73, p. 78-82).

Trois jours plus tard, M. Coulondre, revenant sur son analyse lucide des faits, mettait le doigt sur la plaie même dans les lignes que voici :

« A côté de l'accroissement des forces matérielles, il faut en outre tenir compte de l'immense poussée d'orgueil qui, à la suite des succès prodigieux remportés en un an, ne peut manquer d'enfler les poitrines des dirigeants hitlériens et d'exalter leurs esprits. Avoir, sans coup férir, sans encourir d'autres désagréments que quelques démarches de protestations, englobé dans le Reich 20 millions d'hommes, bouleversé de fond en comble la structure de l'Europe, forgé un appareil militaire tel que l'Europe a dû, à plusieurs reprises et en des circonstances décisives, subir les exigences allemandes, c'est là en vérité *un résultat capable de faire chavirer les cerveaux les mieux équilibrés...* Comment M. Hitler ne s'imaginerait-il pas que rien ne peut tenir devant sa volonté ?... Il est possible que, demain, le Reich ait recours contre la Roumanie ou la Pologne à la méthode qui lui a si bien réussi contre l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie, et qu'il place ces pays devant l'alternative : massacre des populations civiles et destruction des villes ouvertes, ou acceptation des conditions allemandes, si onéreuses et si humiliantes qu'elles puissent être... » (*Livre Jaune*, n° 80, p. 90-91).

Hitler lié par son *Mein Kampf*

On ne pouvait voir plus juste. La Pologne n'allait pas tarder à s'en apercevoir. Mais pour faire comprendre la stérilité inévitable des avertissements réitérés du Saint-Siège, dans cette lutte contre la tempête elle-même, — nous voulons dire quelque chose d'aussi formidable et d'aussi fatal qu'une force aveugle de la nature, — il faut se représenter la position d'Hitler, après ses victoires de 1936, 1938, 1939. Il avait, bien des années auparavant, joué au prophète, en écrivant son *Mein Kampf*. Ce sera l'un des étonnements de l'histoire, si elle a le temps de formuler ses tardifs jugements, qu'un Hitler ait pu d'avance proclamer ses desseins dans un livre tiré à des millions d'exemplaires et traduit dans toutes les langues, et cependant passer à l'exécution de ces mêmes desseins, sans rencontrer, au début, le plus léger obstacle !

Quoi qu'il en soit, la corde qui le liait, c'était précisément son *Mein Kampf*. La *restis longa* — si l'image est ici applicable — la voilà ! En 1939, Hitler ne pouvait plus s'arrêter, pour les cinq raisons suivantes :

1° parce qu'il avait publié son programme et l'avait fait apprendre par cœur à tout son peuple ;

2° parce qu'un dictateur, comme lui, ne peut faire pardonner ses attentats constants contre la liberté civique, les restrictions perpétuelles que ses dépenses militaires imposent à tout un pays, dans le domaine fiscal comme dans le domaine économique et alimentaire que par des victoires toujours plus inattendues, plus glorieuses, plus populaires. Ce n'est qu'ainsi qu'une nation admettra qu'elle a plus besoin de canons que de beurre ;

3° parce qu'il avait écarté de son entourage tous les éléments pondérateurs, comme un automobiliste qui attaquerait une pente après avoir supprimé tous ses freins ;

4° parce qu'il était coincé entre la banqueroute et la guerre, et qu'ayant monté la machine militaire la plus formidable, il ne pouvait attendre plus longtemps pour la mettre en œuvre et vérifier, par elle, le principe bien allemand : *qui a du fer aura toujours de l'or* ;

5° enfin, parce qu'en face des réarmements anglais et français, le temps risquait de ne plus travailler pour lui mais contre lui.

Les derniers efforts du pape

Après une certaine détente, au cours des mois de juin et juillet 1939, tous les rapports diplomatiques signalent un raidissement soudain, dès le début d'août. Hitler a pris son parti : il écrasera la Pologne. Le prétexte choisi est la reprise de Dantzig et du fameux corridor. Ce n'est pas le lieu de rappeler les tristes habiletés de l'Allemagne à la fois pour rejeter sur autrui la responsabilité de l'effroyable conflit, et pour couvrir ses derniers préparatifs. Ce qui nous importe ici c'est de signaler l'admirable ténacité avec laquelle le Souverain Pontife s'employa, juqu'au bout, à prêcher le maintien de la paix, le recours aux discussions diplomatiques, aux voies du droit et de la raison, pour résoudre les problèmes en cause.

Son action s'exerça de diverses manières, comme précédemment. D'une part, Pie XII ne perdait jamais une occasion, quand il parlait en public, de

proclamer son amour de la paix, de prêcher l'esprit de paix, de dire son horreur de la guerre, en tant que moyen pour trancher les débats entre les peuples. D'autre part, le Saint-Siège s'efforçait de saisir les gouvernements intéressés de propositions d'accommodement à l'amiable.

Un mot de chacune de ces formes d'intervention.

Le 19 août 1939, à quelques jours seulement de la déclaration de guerre, le pape recevait un pèlerinage du clergé et des fidèles des trois Vénéties (Vénétie proprement dite, Vénétie tridentine, Vénétie julienne), venu à Rome pour commémorer le 25e anniversaire de la mort de Pie X. Il retraça la carrière magnifique de ce grand Pontife, montra en lui le défenseur de la foi, de la liberté et des droits de l'Eglise. Puis, abordant les circonstances de sa mort, il s'exprima en ces termes :

« Pasteur universel du troupeau du Christ, il rechercha le bien de tous les peuples ; il aima la paix du monde, et quand il apprit l'horrible nouvelle que, sur les champs de bataille de l'Europe, les frères tuaient les frères, son amour se mua en douleur ; il leva les yeux vers le ciel ; il vit suspendue la balance de la justice divine ; dans son angoisse, il inclina le front, résigné, et son grand cœur s'arrêta de battre. Victime de son ardent amour pour les peuples et les nations, le pieux Pontife disparut, à l'heure voulue par Dieu, au spectacle de l'immense et sanglante bourrasque qui bouleversait les frontières des nations, engloutissait les navires brisés au fond des mers et des océans, et transformait en de nouveaux champs de carnages inhumains le domaine des vents... »

Comme il avait eu raison, le pieux pape ! Comme les erreurs fustigées par lui, les vices dénoncés par son zèle, les violations de la loi divine déplorées par sa grande âme, s'étaient révélés mortels pour la pauvre humanité ! Hélas ! la leçon avait-elle été comprise ? Dans la « balance divine », évoquée par son successeur, Pie XII, qu'avait-on jeté depuis 25 ans ? Dieu était-il moins offensé ? Sa justice immanente avait-elle à s'exercer d'une façon moins redoutable ? Les prières de l'Epouse mystique — l'Eglise de Jésus-Christ — suffiraient-elles à arrêter les fléaux épouvantables que tant de crimes appelaient sur le monde ? Pie XII ne voulait pas perdre l'espoir. Inlassablement, il invitait les fidèles à prier :

« C'est dans la prière que résident toute Notre lumière et toute Notre force ; c'est par la prière aussi que vous traduisez votre désir et votre ardente espérance. Dans de tels sentiments, Nous vous donnons... la Bénédiction apostolique. Cette Bénédiction, Nous désirons, dans les circonstances actuelles, qu'elle implore avant toute chose la paix, la paix pour l'Italie, la paix pour l'Europe, la paix pour le monde. L'admirable Pontife dont nous avons évoqué ici, aujourd'hui, la sainte et chère mémoire, eut le cœur brisé par l'angoisse intime que lui causa la déclaration de guerre, comme s'il avait prévu et pressenti toutes les horreurs et les massacres du conflit mondial. Son successeur, Benoît XV, d'heureuse mémoire, aspira après la paix ; en sa faveur, il parla, pria, fit appel à cette modération des esprits qui fait oublier la lutte pour la concorde parmi les nations. Pour la paix, Notre prédécesseur immédiat, Pie XI, dont la vénérable figure se dresse en ce moment, vivante, devant les yeux de Notre esprit, en même temps que celle de Pie X, fit à Dieu, il y a presque un an, dans un acte qui émut le monde, l'offrande de sa vie. A l'heure présente, qui renouvelle avec acuité l'angoisse et la crainte des cœurs, Nous-même, dès le premier jour de Notre Pontificat, Nous avons tenté et fait tout ce qui était en Notre pouvoir, pour éloigner les dangers de la guerre et pour coopérer à l'obtention d'une paix solide, fondée sur la justice, et sauvegardant la liberté et l'honneur des peuples... »

Ainsi, toute la politique des papes se trouvait retracée avec une autorité irréfutable ! Seuls les menteurs de profession ont jamais pu prétendre que les « curés avaient voulu la guerre ». Dans une telle affirmation, l'impudence de l'offense à la vérité n'a d'égale que la vulgarité du langage !

Cependant, l'orage ne cessait de monter à l'horizon du monde. Le lundi, 21 août, Hitler, sacrifiant délibérément les Etats baltes à l'appétit russe, signait avec Staline, par un nouveau mensonge, son fameux *pacte de non-agression*. Il assurait ainsi ses arrières. Tout le monde, alors, en France et en Angleterre, ou plutôt dans l'univers entier, put et dut comprendre que les dés de fer étaient jetés. C'était la guerre à brève échéance, la guerre inévitable ! Les événements adoptaient dès lors ce « rythme hallucinant » dont Hitler se faisait si volontiers une gloire.

Le 24 août, de Castelgandolfo, le pape lançait un appel par radio au monde entier :

« Une heure particulièrement grave vient de sonner pour la grande famille humaine : l'heure de délibérations formidables dont Notre cœur ne peut se désintéresser, comme ne le doit pas l'autorité spirituelle qui Nous vient de Dieu, pour conduire les âmes dans la voie de la justice et de la paix... Nous voici avec vous, chefs des peuples, hommes de la politique et des armes, écrivains, orateurs de la tribune et de la radio, et vous tous qui avez autorité sur les pensées et les actions de vos frères et qui répondez de leur sort. N'ayant d'autre arme que la parole de la vérité, et étant au-dessus des luttes et des passions publiques, Nous vous parlons au nom de Dieu « de qui tire son nom toute famille dans les cieux et sur la terre » (Eph., III, 15), au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a fait de nous tous ses frères, — au nom du Saint-Esprit, le Don du Très-Haut, source inépuisable d'amour dans nos cœurs.

Aujourd'hui que, en dépit de Nos exhortations réitérées et de l'intérêt particulier que Nous portons à cette situation, les craintes d'un sanglant conflit international se font plus pressantes, aujourd'hui que la tension des esprits semble arrivée au point de faire considérer comme imminent le déchaînement des terribles tourbillons de la guerre, Nous adressons d'un cœur paternel un nouvel et chaleureux appel aux gouvernants et aux peuples... »

Trop tard ! L'orage montait toujours. La température devenait étouffante dans le monde ; on en venait à désirer une solution, quelle qu'elle fût ! Et cependant, même à cette heure désespérée, le pape voulait encore travailler pour la paix ! Notre *Livre Jaune* devait publier, un peu plus tard, une lettre du 1er septembre 1939, à 23 h. 15, adressée par M. Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à M. Charles-Roux, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, et ainsi conçue :

« Je vous prie de faire savoir au Souverain Pontife que le Gouvernement français, profondément sensible à la pensée qui l'a inspiré, le remercie de son émouvant message. Le Gouvernement français a donné son adhésion sans réserve à toutes les démarches en vue du maintien de la paix qui ont été faites au cours de ces dernières journées du mois d'août. Il souhaite que ces nobles efforts puissent encore atteindre leur but et permettent qu'une paix basée sur la justice et l'honneur règne à nouveau entre tous les peuples libres. » (*Livre Jaune*, n° 346, p. 325).

Le lendemain, 2 septembre, alors que déjà la Pologne était envahie et que la France et l'Angleterre se préparaient à remplir leurs engagements envers ce malheureux pays que l'Allemagne et la Russie s'étaient entendues pour dépecer, M. Daladier

rappelait à la Chambre la démarche courageuse du pape : « Le Chef de la Chrétienté, disait-il, avait fait entendre la voix de la raison et de la fraternité. »

A cette ultime adjuration, Pie XII, recevant le 14 septembre, l'ambassadeur de Belgique, à Castelgandolfo, faisait l'allusion suivante :

« Nous n'avons rien omis de ce que Nous pouvions tenter, — soit par des prières et des exhortations publiques, soit par des démarches confidentielles, réitérées et précises, — pour éclairer les esprits sur la gravité du péril et pour les amener par de loyales et pacifiques négociations sur les bases les seules solides et durables, de la justice et de l'amour ; justice rendue au plus faible non moins qu'au plus fort, — amour qui se maintienne à l'abri des égarements de l'égoïsme, de sorte que la sauvegarde du droit de chacun ne dégénère pas en oubli, ou négation, ou violation positive, du droit des autres. »

Et ces paroles résumaient à merveille, en leur variété, les interventions et la politique générale de la papauté au sujet de la guerre, telles que nous venons de l'exposer. L'*Osservatore Romano*, journal du Vatican, avait donné sur la dernière action diplomatique du pape, les précisions qu'on va lire : le 31 août, à 13 h. 15, — donc quelques heures seulement avant l'agression allemande contre la Pologne qui allait déclencher l'horrible fléau, — le cardinal Secrétaire d'Etat, Mgr Maglione, communiquait aux ambassadeurs d'Allemagne, de France, d'Italie, de Pologne, ainsi qu'au ministre d'Angleterre, convoqués tout exprès pour cela, une note pontificale à transmettre le plus tôt possible à leurs gouvernements respectifs. Cette note contenait les propositions que voici :

« Le Saint-Père veut continuer d'espérer que les tractations en cours pourront apporter une solution juste et pacifique que le monde entier ne cesse d'implorer. Au nom du ciel, il supplie les gouvernements d'Allemagne et de Pologne d'éviter à tout prix n'importe quel incident et de s'abstenir de prendre n'importe quelle mesure capable d'aggraver la tension actuelle. Il demande aux gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie d'appuyer sa requête. »

Que l'on veuille bien méditer sur la fermeté et sur l'humilité touchante de cette position de la papauté. L'Eglise est désarmée ; elle est au-dessus des intérêts humains ; elle ne fait donc aucune proposition politique d'ordre temporel ; elle se borne à représenter l'immense aspiration de la « famille humaine », vers la paix, et son horreur de la guerre fratricide. Elle supplie ; elle rappelle les principes de justice et de charité qui sont à la base de tout droit international. Elle sait à quel point les gouvernements temporels sont susceptibles, en ce qui concerne leurs attributions d'ordre politique. Le Saint-Siège, à moins d'être invité à le faire par les Etats eux-mêmes, se gardera donc toujours d'apporter des solutions concrètes aux problèmes en litige entre les peuples. Il n'aura jamais de *plan* proprement dit pour ajuster les réclamations des gouvernements. Il se borne à rappeler un *idéal à la fois humain et divin* de société terrestre universelle. Il ne fait appel qu'aux forces morales, aux impondérables, et par-dessus tout à l'amour divin, pour qu'il pardonne aux fautes des hommes et mette fin au plus vite aux calamités que ces fautes ne cessent d'engendrer. Toutefois, le projet pontifical, selon le *Times*, comportait : 1° une trêve de 10 à 14 jours, entre l'Allemagne et la Pologne ; 2° une conférence internationale ; 3° la préparation d'un pacte général de non-agression. Mais l'Allemagne repoussa ce suprême appel.

II

Tout avait donc échoué ! La guerre, avec ses épouvantes, était déchaînée. Des millions d'hommes ne songeaient plus qu'à employer à se détruire mutuellement toutes les ressources du génie humain. Pendant que les armées, pourvues des engins les plus meurtriers, se ruaient les unes sur les autres, les savants de tout l'univers, enfermés dans leurs laboratoires, recherchaient fébrilement de nouveaux moyens de destruction plus terribles encore, plus efficaces, plus inattendus.

Avec le temps, il sortirait de ces études, de ces expériences, la découverte de procédés capables de plonger le commun des mortels dans une sorte de stupeur et d'horreur sacrée.

Il ne s'agirait plus seulement, comme au cours de la Grande Guerre, — qu'on allait trouver « petite », par comparaison, — de chars d'assaut, d'avions, de sous-marins perfectionnés. On trouverait sans cesse du nouveau et du nouveau à faire dresser les cheveux sur les têtes ! Les *V-1*, les *V-2* ouvriraient la voie ; le *Radar* serait une réplique mystérieuse et terrible. Puis, après six ans de recherches et 2 milliards de dollars de dépenses, la *bombe atomique* ferait son apparition, et ouvrirait une ère nouvelle dans l'histoire des hommes et de la planète.

Rien de tout cela, certes, ne pouvait encore être prévu nettement, en septembre 1939, quand l'Allemagne partait en guerre délibérément, pour faire la conquête du monde. Et cependant tout était en germe, tout marchait dans le sens que nous avons vu depuis. Et l'on était trop éclairé, au Vatican, sur ces infernales possibilités, pour ne pas désirer le rétablissement de la paix le plus rapidement possible.

Nous allons voir la politique du Saint-Siège se poursuivre sans lassitude dans ce sens. Dès cette réception, déjà relatée plus haut, de l'ambassadeur de Belgique, — l'un des pays les plus menacés par le cataclysme, — Pie XII exprimait publiquement ses intentions, dans les termes que voici :

« Puisque Nous sommes, bien qu'indigne, le Vicaire de Celui qui est descendu sur la terre comme le *Princeps pacis :* Prince de la Paix ; Nous sentant, en outre, soutenu par les prières des fidèles et réconforté par l'intime certitude d'avoir avec Nous d'innombrables âmes de bonne volonté, Nous ne cesserons pas d'épier attentivement, pour les seconder de tout Notre pouvoir, les occasions qui s'offriraient, avant tout, d'acheminer à nouveau les peuples, aujourd'hui soulevés et divisés, vers la conclusion d'une paix honorable pour tous, en conformité avec la conscience humaine et chrétienne ; une paix qui protège les droits vitaux de chacun et qui sauvegarde la sécurité et la tranquillité des nations ; et puis, tant que cela n'est pas possible, tout au moins de soulager les terribles blessures déjà infligées ou celles qui le seront dans l'avenir. »

Deux points donc dans cette politique pontificale :

1° travailler à une paix juste et honorable pour tous ; — 2° en attendant, soulager le plus possible de misères causées par la guerre.

Et séance tenante, le pape faisait appel aux nations en lutte, pour l'observation tout au moins des lois internationales tendant à humaniser la guerre.

« Nous voulons espérer, disait le pape, que les populations civiles seront préservées de toute opération militaire directe ; que, dans les territoires occupés, seront

respectés la vie, la propriété, l'honneur et les sentiments religieux des habitants ; que les prisonniers de guerre seront traités humainement et pourront sans obstacles recevoir les réconforts de la religion ; que sera exclu l'usage des gaz asphyxiants et toxiques. »

Première encyclique

Le Vicaire de Jésus-Christ ne saurait cependant se borner à des considérations humanitaires. S'il est essentiellement un défenseur de la paix, il sait que ce sont les erreurs et les crimes des hommes qui attirent sur le monde le fléau de la guerre. Pour combattre ce fléau, dans son germe le plus profond, il entend donc, au nom du Dieu de vérité qu'il représente, dénoncer les causes du mal. Le vrai médecin n'est pas celui qui s'attaque aux symptômes et leur applique des palliatifs, mais celui qui discerne la source même de la maladie et y porte les remèdes appropriés. Pie XII devait donc au monde, il devait à l'Eglise entière dont il était le chef, il se devait à lui-même de faire œuvre de Docteur universel, en formulant une sorte de théologie de la guerre et de ses causes, et par là même une véritable philosophie de l'histoire.

Il le fit en effet, en publiant sa première Encyclique : *Summi Pontificatus*, en date du 20 octobre 1939.

Résumons en bref cette splendide théologie, avant de citer longuement l'Encyclique elle-même.

Pour tout chrétien, Jésus-Christ est tout ensemble, Prophète, Pontife et Roi de l'humanité. On ne peut comprendre autrement l'Incarnation d'un Dieu. Il suit de là que l'obéissance à la Loi de Dieu se ramène à l'obéissance à l'Evangile du Christ ; pas de salut en dehors de lui, ni pour les individus ni pour les peuples. L'erreur des erreurs, surtout pour des nations qui ont grandi à l'ombre de la Croix, le crime des crimes, c'est l'apostasie. Une telle erreur, un tel crime, ne peuvent qu'attirer sur les nations qui s'en rendent coupables, les pires catastrophes. Dieu n'a pas besoin alors de s'armer en personne pour châtier les hommes rebelles à ses lois. Il serait en quelque sorte contraire à sa bonté, à son amour, à sa pitié, de détruire son œuvre de ses mains. Non, il laisse agir les causes secondes. Ce sont les hommes eux-mêmes qui se déchirent, qui ravagent, détruisent, en des accès de rage colorés de motifs plus ou moins spécieux, et que nous appelons des guerres, les richesses mêmes accumulées par leurs efforts ! Et cela constitue une sorte de justice immanente dont tout esprit droit doit adorer, avec humilité et tremblement la majesté et l'équité. Ainsi, l'orgueil de domination, la déification d'un Führer ou d'un parti, — ou encore la dénatalité voulue, les attentats contre la vie dans ses sources, — ou encore les négations de Dieu et de l'âme, les blasphèmes de toute nature, provoquent d'une manière inévitable et en quelque sorte automatique, des catastrophes dans lesquelles il est impossible de ne pas voir des châtiments ! Heureux, si ayant compris cela, les hommes, ou du moins leurs dirigeants, savent redresser leurs erreurs, mettre fin à leurs attentats contre le règne du Christ-Roi, et faire ainsi que les châtiments survenus soient une *peine médicinale*, comme le désire l'amour infini de Dieu, et non une pure et simple *vengeance*, comme on nous accuse faussement de l'enseigner ou de le laisser entendre !

Paroles pontificales

Venons-en maintenant aux paroles mêmes du pape.

« A l'entrée du chemin qui conduit à l'indigence spirituelle et morale des temps présents, disait-il, se trouvent les efforts néfastes d'un trop grand nombre d'hommes *pour détrôner le Christ*, l'abandon de la loi de la vérité qu'il annonça, de la loi de l'amour qui est le souffle vital de son règne. *La reconnaissance des droits royaux du Christ et le retour des individus et de la société à la loi de sa vérité et de son amour sont la seule voie de salut.* »

C'était au moment même où, préparant ce grand document qui devait ouvrir son règne, le pape formulait cette loi que la guerre s'était déchaînée. C'est pourquoi il poursuivait, avec une poignante douleur :

« Au moment, Vénérables Frères, où Nous traçons ces lignes, Nous arrive l'affreuse nouvelle que le terrible ouragan de la guerre malgré toutes les tentatives faites par Nous, pour le conjurer, s'est déjà déchaîné. Notre plume voudrait s'arrêter, quand Nous songeons à l'abîme de souffrances d'innombrables êtres auxquels, hier encore, dans le milieu familial, souriait un rayon de modeste bien-être. Notre cœur paternel est saisi d'angoisse, quand Nous prévoyons tout ce qui pourra germer de la ténébreuse semence de la violence et de la haine, à laquelle l'épée ouvre aujourd'hui des sillons sanglants. Mais précisément devant ces prévisions apocalyptiques de malheurs imminents et futurs, Nous considérons comme Notre devoir d'élever avec une insistance croissante les yeux et les cœurs de quiconque garde encore un sentiment de bonne volonté vers *Celui de qui seul dérive le salut du monde, le Seul dont la main toute-puissante et miséricordieuse puisse mettre fin à cette tempête*, le Seul dont la vérité et l'amour puissent illuminer les intelligences et enflammer les âmes d'une si grande partie de l'humanité plongée dans l'erreur, dans l'égoïsme, dans les oppositions et dans la lutte, *pour la replacer dans l'ordre, dans l'esprit de la Royauté du Christ.* »

Comme Jésus pleurant sur Jérusalem, et s'écriant : « Si tu connaissais, toi aussi, du moins en ce jour qui t'est donné, ce qui ferait ta paix ! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. Viendront sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées... Ils te renverseront toi et tes fils... *parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée* » (Luc., XIX, 42-44) ; le pape soulignait avec force la *preuve par l'absurde* de la vérité du christianisme, donnée par les événements eux-mêmes. Les hommes d'Etat ont voulu se passer de Dieu et de son Christ, ils ont cru en leur sagesse, en leur habileté, en leur force. Les résultats, les voilà !

« Peut-être, — Dieu le veuille ! — est-il permis d'espérer que cette heure de suprême indigence sera aussi une heure de changement d'idées et de sentiments pour beaucoup qui marchaient jusqu'ici, avec une confiance aveugle, dans le chemin d'erreurs modernes, sans soupçonner à quel point était semé d'embûches et d'incertitudes le terrain sur lequel ils se trouvaient. Beaucoup peut-être qui ne saisissaient pas l'importance de la mission éducatrice et pastorale de l'Eglise, comprendront-ils mieux maintenant les avertissements de l'Eglise par eux négligés dans la fausse sécurité des temps passés ? *Les angoisses du présent sont une apologie du christianisme qui ne saurait être plus impressionnante.* Du gigantesque tourbillon d'erreurs et de mouvements antichrétiens ont mûri des fruits si amers qu'ils en constituent une condamnation dont l'efficacité surpasse toute réfutation théorique. »

La guerre est donc aussi *un avertissement* et non pas seulement un fléau : déifier le Progrès et

l'Homme qui en est l'artisan, voilà où cela conduit ! C'est bien le Progrès, ce Dieu du monde qui est à l'œuvre dans cette guerre, pour un travail de mort ! Vous qui aimez tant la vie, réfléchissez donc !

« Des heures de si pénible désillusion, poursuivait le pape, sont souvent des heures de grâce, un *passage du Seigneur* (Exode, XII, 11), auquel, sur la parole du Sauveur : « *Me voici à l'entrée et je frappe* » (Apoc., III, 20), s'ouvrent des portes qui sans cela seraient restées fermées. »

Les grandes erreurs modernes

Se défendant de donner une liste complète des « erreurs modernes », le Souverain Pontife, énumérait du moins les plus graves et les plus directement intéressées dans la causalité immédiate de la guerre :

« Le temps actuel, Vénérables Frères, ajoutant aux déviations doctrinales du passé de nouvelles erreurs, les a poussées à des extrémités d'où ne pouvaient s'ensuivre qu'égarement et ruine. Et, avant tout, il est certain que la racine profonde et dernière des maux que Nous déplorons dans la société moderne, est *la négation et le rejet d'une règle de moralité universelle, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale et dans les relations internationales, c'est-à-dire la méconnaissance et l'oubli, si répandus de nos jours, de la loi naturelle elle-même, laquelle trouve son fondement en Dieu, Créateur tout-puissant et Père de tous, suprême et absolu Législateur, omniscient et juste Vengeur des actions humaines.* »

Le crime suprême, pour l'être humain, c'est donc *la négation de Dieu* ou, ce qui est pire encore, *l'assimilation de Dieu au génie d'une race, d'un peuple ou d'un homme !*

N'était-ce pas le crime d'Hitler et du nazisme ? Et n'y avait-il pas dans le monde, en dehors de ce malfaiteur insigne, des négateurs impies de Dieu et de sa loi ? N'en reste-t-il plus, à l'heure actuelle où cette pauvre Paix rencontre tant de difficultés pour se rétablir parmi nous ?

« Quand Dieu est renié, disait le pape, toute base de moralité s'en trouve ébranlée du même coup, et l'on voit s'étouffer ou du moins s'affaiblir singulièrement la voix de la nature, qui enseigne même aux ignorants et aux tribus non encore arrivées à la civilisation, ce qui est bien et ce qui est mal, le licite et l'illicite, et fait sentir à chacun la responsabilité de ses actions devant un Juge suprême. Or, la négation de la base fondamentale de la moralité eut, en Europe, sa racine originelle dans l'abandon de la doctrine du Christ, dont la Chaire de Pierre est dépositaire et maîtresse. »

Ne serait-ce pas, en raison de cet abandon même que nous assistons au « déclin de l'Europe » ? Le pape en est convaincu, car il ajoute :

« Cette doctrine, durant un temps, avait donné une cohésion spirituelle à l'Europe, laquelle, éduquée, anoblie et civilisée par la Croix, était arrivée à un tel degré de progrès civil, qu'elle pouvait enseigner d'autres peuples et d'autres continents. Une fois détachés, en revanche, du Magistère infaillible de l'Eglise, de nombreux frères séparés en sont arrivés à renverser le dogme central du christianisme, la divinité du Sauveur, accélérant ainsi le mouvement de dissolution spirituelle. »

Quand Luther, moine allemand, levait contre Rome l'étendard de la révolte, en appliquant au Vicaire de Jésus-Christ, même mondanisé, hélas ! le nom horrifiant d'Antéchrist, c'était lui qui ébranlait la foi en la divinité de Jésus-Christ, c'était lui qui faisait œuvre d'Antéchrist ! De cette rupture de l'unité spirituelle de l'Europe datent beaucoup de nos malheurs actuels.

La laïcité

A la place de Jésus-Christ et de son Evangile, qu'a-t-on mis ? Sous des formes diverses, dans la plupart des Etats modernes, on a mis tout simplement *la laïcité*, qui n'est rien d'autre que la déification de la raison humaine. Comme l'écrivait Louis Veuillot, il y a 80 ans, il fallait choisir entre la religion du Dieu fait homme et celle de l'homme fait Dieu !

Voici en quels termes, l'Encyclique décrivait la marche des négations successives :

« Le saint Evangile raconte que, quand Jésus fut crucifié, « les ténèbres se firent sur toute la terre » (Mat., XXVII, 45). Effrayant symbole de ce qui est arrivé, de ce qui arrive encore dans les esprits partout où l'incrédulité aveugle et orgueilleuse d'elle-même a, de fait, exclu le Christ de la vie moderne, spécialement de la vie publique et, avec la foi au Christ, a ébranlé aussi la foi en Dieu. Les valeurs morales selon lesquelles, en d'autres temps, on jugeait les actions privées et publiques sont tombées, par voie de conséquence, comme en désuétude, et la laïcisation si vantée de la société, qui a fait des progrès toujours plus rapides, soustrayant l'homme, la famille et l'Etat à l'influence bienfaisante et régénératrice de l'idée de Dieu et de l'enseignement de l'Eglise, a fait réapparaître, — même dans les régions où brillèrent, pendant tant de siècles, les splendeurs de la civilisation chrétienne, — les signes toujours plus clairs, toujours plus distincts, toujours plus angoissants d'un paganisme corrompu et corrupteur : « *les ténèbres se firent tandis qu'ils crucifiaient Jésus* ».

Beaucoup, peut-être, en s'éloignant de la doctrine du Christ, n'eurent pas pleinement conscience d'être induits en erreur, par le mirage des phrases brillantes, qui célébraient ce détachement comme une libération du servage dans lequel ils auraient été tenus auparavant ; ils ne prévoyaient pas davantage les amères conséquences de ce triste échange entre la vérité qui délivre et l'erreur qui asservit, et ils ne pensaient pas qu'en renonçant à la loi infiniment sage et paternelle de Dieu et l'unifiante et élevante doctrine d'amour du Christ, ils se livraient à l'arbitraire d'une pauvre et changeante sagesse humaine : *ils parlaient de progrès, alors qu'ils reculaient* ; — d'élévation alors qu'ils se dégradaient ; — d'ascension vers la maturité, alors qu'ils tombaient dans l'esclavage ; — ils ne percevaient pas l'inanité de tout effort humain, tendant à remplacer la loi du Christ par quelque autre chose qui l'égale : « *ils se perdirent dans la vanité de leurs pensées* » (Rom., I, 21).

Tout cela n'est-il pas calqué sur les faits les plus évidents, les plus douloureusement actuels ? Et le pape montre ensuite comment, une fois la base de tout droit, de toute morale, de toute civilisation, ébranlée ou renversée, il ne reste plus rien de fixe ni de solide dans l'ordre public et privé. Sans doute, il y eut aussi des guerres, aux époques dites chrétiennes, précisément parce qu'elle ne l'étaient pas encore assez ! Mais la conscience du juste et de l'injuste demeurait vive et puissante. Les guerres finissaient le plus souvent par des ententes durables, et même par des mariages princiers effaçant le souvenir des conflits passagers. De nos jours, chaque guerre en porte une autre dans ses flancs. La réconciliation des esprits ne se fait plus ; la haine subsiste dans les cœurs, et la vie pacifique des peuples devient comme impossible. De nation à nation, de race à race s'élèvent des rivalités absurdes. Il en est qui se disent et se croient supérieures aux autres, qui se repaissent d'orgueil et d'ambition. Pie XII dénonçait le *racisme* comme l'une des causes les plus immédiates de la guerre. Il affirmait que l'unité du genre humain ne doit pas être détruite par la légitime diversité des nations. La religion

chrétienne ne veut voir dans l'humanité qu'une grande famille de frères. L'Eglise, dépositaire de la divine Sagesse, aime à considérer chaque nation comme un précieux patrimoine auquel il ne faut pas porter atteinte. C'est pourquoi, en conformité avec ces règles d'égalité entre les peuples, la papauté forme avec soin des clergés indigènes, augmente sans cesse le nombre des évêques au sein de ces clergés. Et Pie XII aurait peut-être pu ajouter dès lors qu'un de ses desseins, que nous avons vu se réaliser, après la fin de la guerre, était d'élever même des indigènes à la pourpre cardinalice, en sorte que le Sacré-Collège, réservé jusque-là à des hommes de race blanche et en immense majorité à des Européens, voire à des Italiens, soit désormais constitué par des hommes de toutes les parties de l'univers, pour mieux montrer le caractère supranational de l'Eglise catholique. Mais, dès ce 20 octobre 1939, il déclarait :

« Pour donner à Nos intentions une expression extérieure, Nous avons choisi la fête prochaine du Christ-Roi pour élever à la dignité épiscopale, sur le tombeau du Prince des apôtres, douze représentants des peuples ou groupes de peuples les plus divers. »

Point de racisme au sein de l'Eglise, mais une charité et une fraternité universelles !

La déification de l'Etat

Négation de Dieu, orgueil racial, voilà deux des pires erreurs de notre siècle ! Et en voici une troisième, qui en découle directement. Du moment que l'on ne reconnaît plus la loi de Dieu, on fait de l'Etat une sorte d'absolu ; on tend à la déification de l'autorité souveraine civile. C'est cette autorité seule qui fait la loi du bien et du mal, au sein de la nation. Que ce soit la volonté d'un seul, — dans la dictature, — ou que ce soit la volonté anonyme du nombre, — dans la soi-disant démocratie athée, — c'est cette autorité seule qui fait le départ entre le juste et l'injuste !

L'Etatisme totalitaire, dictature d'un homme ou d'un parti, est le Moloch moderne, celui qui exige le sacrifice des enfants, comme le dieu cruel des Ammonites, celui qui enlève l'enfant à la famille pour lui imposer l'éducation et l'instruction de son choix, pour le plier à sa doctrine, à ses passions, à son service. *L'Etatisme totalitaire* est le fruit direct du laïcisme, et il le prouve en établissant, contre toute justice, l'*école laïque* seule pourvue de toutes les faveurs de l'Etat, seule entretenue aux frais de l'Etat, donc seule accessible pratiquement aux enfants même catholiques, dans tous les pays où la pauvreté des parents n'a pas permis la création et le maintien d'une *école libre*.

Tout cela, le pape le dit ou le laisse entendre dans sa magnifique *Encyclique*. Tout cela, nous avons besoin de l'entendre proclamer de nouveau, par la plus haute autorité spirituelle de l'univers. Le laïcisme naturaliste est la plaie principale de notre temps : il attire sur le monde la malédiction d'un Dieu, outragé, renié, oublié. Et défendre les droits de Dieu, c'est essayer de sauver le monde, s'il peut encore être sauvé !

Voyons donc les textes :

« L'autorité de Dieu et l'empire de sa loi étant... reniés, le pouvoir civil, par une conséquence inéluctable, tend à s'attribuer cette autorité absolue qui n'appartient qu'au Créateur et Maître suprême, et à se substituer au Tout-Puissant, en élevant l'Etat ou la collectivité à la dignité de fin ultime de la vie, d'arbitre souverain de l'ordre moral et juridique, et en interdisant, de ce fait, tout appel aux principes de la raison naturelle et de la conscience chrétienne. »

L'Etat devenu Dieu ne respecte plus rien, menace toutes les libertés, broie toutes les institutions naturelles ou les transforme à sa guise, et finalement écrase la nation même sous le poids de ses exigences impérieuses et tyranniques.

« Considérer l'Etat comme une fin à laquelle toute chose doit être subordonnée et orientée, ne pourrait que nuire à la vraie et durable prospérité des nations. Et c'est ce qui arrive, soit quand un tel empire illimité est attribué à l'Etat, considéré comme mandataire de la nation, du peuple, de la famille ethnique ou encore de la classe sociale, soit quand l'Etat y prétend en maître absolu, indépendamment de toute espèce de mandat. »

Il se produit une revanche inévitable des lois naturelles contre l'Etat dominateur. Les initiatives privées, ou se soumettent indûment à tout ce qu'il demande et contribuent alors à rendre sa tyrannie effroyable, ou se révoltent contre lui et jettent le trouble dans le pays !

Voyez ce que devient la famille, dans un Etat omnipotent. Les parents ne sont plus que des fabricants d'enfants, de chair à canon qui ne leur appartient même plus, et sur laquelle l'Etat met tout de suite son emprise ; exemple : *Jeunesses hitlériennes !* Et les méthodes d'Hitler n'ont-elles pas leur équivalent dans tel système qui s'en tient, ou s'en dit, diamétralement éloigné ?

« Même la première et essentielle cellule de la société, *la famille*, avec son bien-être et son accroissement, courrait alors le risque d'être considérée exclusivement sous l'angle de la puissance nationale : et l'on oublierait que *l'homme et la famille sont par nature antérieurs à l'Etat, et que le Créateur a donné à l'un et à l'autre des forces et des droits* et leur a assigné une mission correspondant à des exigences naturelles certaines. »

Si le pape ici parlait au conditionnel, ce n'est pas qu'il croyait traiter d'un danger purement hypothétique. C'était une façon de faire entendre la vérité à des pouvoirs souverainement jaloux de leur omnipotence, et de les traiter avec charité sans les irriter inutilement. Au reste, il renvoyait ici à l'Encyclique de son prédécesseur, Pie XI, *Divini illius Magistri*, du 31 décembre 1929, sur l'*Education de la jeunesse*.

Mais, en voyant les droits de la famille si cruellement menacés, le Souverain Pontife ne pouvait manquer d'affirmer de nouveau, solennellement, ces droits que l'on ne méconnaît jamais sans un péril mortel pour les nations et l'humanité entière.

La question de l'école

Le pape abordait alors la grave question de l'école, dans le passage suivant, qui est à méditer en entier :

« La mission assignée par Dieu aux parents de pourvoir au bien matériel et spirituel de leurs enfants, et de leur procurer une formation harmonieuse, pénétrée de véritable esprit religieux, ne peut leur être arrachée sans une grave lésion du droit. Cette formation doit certes avoir *aussi* pour but de préparer la jeunesse à remplir avec intelligence, conscience et fierté les devoirs d'un noble patriotisme, donnant à la patrie terrestre toute la mesure qui lui est due d'amour, de dévouement et de collaboration. Mais d'autre part, *une formation qui oublierait ou — pis encore — négligerait délibérément de diriger les yeux et le cœur de la jeunesse vers la patrie surnaturelle, serait une injustice contre la jeunesse, une*

injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation, à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'Etat. »

Ainsi le jour où la justice tiendra vraiment au cœur de tous, le problème scolaire sera bientôt réglé et réglé à notre satisfaction. On ne peut rien faire de mieux pour la paix sociale et pour la prospérité de la patrie !

« Par contre, continue le pape, l'Etat qui enlève aux cœurs saignants et déchirés des pères et des mères chrétiennes leurs inquiétudes et les rétablit dans leurs droits, ne fait que travailler à sa propre paix intérieure et poser les bases d'un plus heureux avenir pour la patrie. Les âmes des enfants donnés par Dieu aux parents, consacrés au baptême par le sceau royal du Christ, sont un dépôt sacré sur lequel veille l'amour jaloux de Dieu. Le même Christ qui a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants* », a aussi, malgré sa miséricorde et sa bonté, menacé de maux terribles ceux qui scandaliseraient les privilégiés de son cœur. Et quel scandale plus dangereux pour les jeunes générations et plus durable, qu'une formation de la jeunesse misérablement dirigée vers un but qui éloigne du Christ, *voie, vérité et vie*, et qui conduit à renier le Christ par une apostasie ouverte ou en cachette !...

Le Christ dont on veut aliéner les jeunes générations, présentes et à venir, est Celui qui a reçu de son Père Eternel tout pouvoir au ciel et sur la terre. *Il tient la destinée des Etats dans sa main toute-puissante*. C'est à Lui qu'il appartient de diminuer ou d'accroître leur vie, leur développement, leur prospérité et leur grandeur. Or, de tout ce qui est sur terre, seule l'âme est douée d'une vie immortelle. Un système d'éducation qui ne respecterait pas l'enceinte sacrée de la famille chrétienne, protégée par la sainte Loi de Dieu, qui en attaquerait les bases, qui fermerait à la jeunesse le chemin qui mène au Christ, aux *sources de vie et de joie du Sauveur* (Is., XII, 3), qui considérerait l'apostasie du Christ et de l'Eglise, comme symbole de fidélité à tel peuple ou à telle classe, prononcerait, ce faisant, sa propre condamnation, et expérimenterait, le moment venu, l'inéluctable vérité des paroles du prophète : « *Ceux qui se détournent de Toi seront inscrits sur le sable* » (Jér., XVII, 13).

Cela revient à dire qu'il est une loi divine, dont S. Paul (Rom., VIII, 28), a donné la forme positive, en ces termes : *Diligentibus Deum, omnia cooperantur in bonum* :

A ceux qui aiment Dieu,
Tout tourne pour le mieux.

mais qui a aussi sa forme négative :

Aux négateurs de Dieu,
Châtiment en tout lieu !

Et le pape en donne cette simple preuve : dès que l'on a supprimé l'autorité souveraine et universelle de Dieu, pour déférer au pouvoir civil l'autonomie absolue, il est impossible que les Etats ne s'opposent pas les uns aux autres, puisqu'ils sont tous également autonomes et absolus ! Leurs rapports ne seront plus qu'en équilibre instable. Ils feront sans doute appel, en apparence, à un certain « droit des gens ». Mais comme ce droit n'est plus fondé sur la loi divine, il n'a plus d'autre norme que le dynamisme de chaque Etat, c'est-à-dire la force qu'il s'attribue. Or, l'appel à la force conduit tout droit à la guerre, c'est-à-dire aux pires catastrophes.

La paix future

Dans la dernière partie de l'Encyclique, le pape jetait un regard plein d'alarmes sur la paix future. La guerre ne pouvait être éternelle ; après avoir assez démoli, ruiné, détruit, la ruche humaine serait bien obligée de reconstruire. Comment le feraitelle ? Tournons les yeux vers l'avenir :

« Cet avenir sera-t-il vraiment différent, sera-t-il surtout meilleur ? Les traités de paix, le nouvel ordre international à la fin de cette guerre, seront-ils animés de justice et d'équité envers tous, ou seront-ils une lamentable répétition des erreurs anciennes et récentes ? Attendre un changement décisif uniquement du choc des armes et de son issue fatale est vain et l'expérience le démontre. L'heure de la victoire est une heure de triomphe extérieur pour le camp qui réussit à l'emporter ; mais c'est aussi l'heure de la tentation, où l'ange de la justice lutte avec le démon de la violence ; le cœur du vainqueur s'endurcit trop facilement ; la modération et une prévoyante sagesse lui semblent faiblesse ; le bouillonnement des passions populaires, attisé par les souffrances et les sacrifices supportés, voile souvent la vue des dirigeants eux-mêmes et les rend inattentifs aux conseils d'humanité et d'équité, dont la voix est couverte et éteinte par l'inhumain *Væ victis !...* »

Quoi de plus saisissant et de plus exact que cette analyse des conditions difficiles dans lesquelles doit renaître la paix ! Et comme on conçoit que l'esprit du pape en ait été dès lors en quelque sorte obsédé. C'est pourquoi dès la veille de Noël 1939, de cette première année de guerre, Pie XII, recevant les membres du Sacré-Collège, consacrait la plus grande partie de son allocution aux *clauses nécessaires d'une paix juste* (*A suivre*). L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que penser du « marché noir » au point de vue moral ?

Par marché noir, on entend un marché, parallèle au marché régulier, pratiqué clandestinement, et qui méconnaît les ordonnances légales. Il est né à l'occasion de la guerre. Celle-ci, on le sait, est un gouffre qui engloutit les ressources de toute nature des nations belligérantes. Les réquisitions militaires appauvrissent de ses marchandises le marché ordinaire du temps de paix. En vertu de la loi de l'offre et de la demande, le prix des rares marchandises traitées monte en flèche à des hauteurs que, seuls, les riches peuvent aborder. Pour protéger les pauvres aux humbles moyens et leur permettre l'accès au marché des denrées indispensables à la vie, l'Etat, comme c'est son droit et son devoir en pareil cas, essaie de mettre une limite à la hausse des prix en taxant les marchandises, et en instituant le ticket de distribution. Mais peut-on jamais freiner l'égoïsme et la cupidité, rançon de la nature déchue par le péché originel ? L'offre alléchante du riche est une singulière tentation pour le détenteur de biens commerciaux. Amour du plaisir et amour du gain se rencontrent alors en marge du marché régulier réglé par la taxe légale. Un nouveau marché où continue de régner, au profit de l'égoïsme, la loi de l'offre et de la demande, la loi du plus fort, s'institue ainsi, et, pour échapper aux rigueurs de la loi, fonctionne clandestinement : c'est le marché noir. Bien nommé, parce qu'il se cache : *omnis enim, qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus* (Jn. III, 20) ; et parce qu'il plonge dans une noire misère ceux qui n'ont pas les moyens de l'aborder, les plus pauvres toujours.

Prenons un exemple journalier de nos campagnes. Les œufs sont taxés à 60 fr. la douzaine. De la ville parfois fort éloignée, chaque jour le train amène en foule de nombreux cheminots ou ouvriers en quête de denrées alimentaires, car chez eux, on ne trouve rien. Harassés ou amaigris, ils vont de ferme en ferme, redisant leur complainte : « Vous n'auriez pas des œufs à vendre ? Mes enfants souffrent. N'en auriez-vous qu'une demi-douzaine !... » — « Nous n'en avons point, répond la fermière, nos poules ne pondent pas. » — Le pauvre homme s'en va chez le voisin, espérant meilleure chance. Mais, un quart d'heure plus tard, se présente à la ferme un « monsieur » correctement vêtu, descendant d'une voiture très confortable : « Vous avez des œufs à vendre, madame ? » — D'un ton hésitant : « Oh, non ! pas beaucoup, monsieur. » — « Je vous les paie 100 fr. la douzaine. » — Du regard, la fermière consulte son mari, ne répond rien, mais apporte une pleine corbeille d'œufs tout frais. Il n'y en avait point pour le pauvre cheminot, mais il y en a pour le « monsieur ». L'un ne peut payer que le prix de la taxe : il est condamné à s'en passer ; l'autre a les moyens d'offrir davantage : il ne souffrira pas des restrictions.

Ce n'est pas tout. Voici un autre personnage, plus malin, qui va exploiter les passions du riche monsieur et du cupide fermier. Celui-ci cède à la cupidité de l'argent et celui-là à la cupidité du plaisir : le riche monsieur n'aura même plus à se déranger, on lui portera à domicile des œufs à un bon prix. C'est le spéculateur qui fait la tournée des fermes, lève les œufs à 150 fr. la douzaine, sûr de les revendre à la ville, sans difficulté, 300 fr.

Ne vous récriez pas, cher lecteur, l'exemple est vécu.

Et l'on en fait autant avec les autres denrées : pommes de terre, sucre, tabac, pneus, etc., etc.

L'ouvrier ou l'employé trouve alors, avec raison, son salaire insuffisant. Il en demande le relèvement, alerte son syndicat pour obtenir satisfaction. Les patrons céderont, mais augmenteront le prix des marchandises. Et la comédie, que nous connaissons trop, recommencera dans six mois.

Quand s'arrêtera-t-elle ?

Le mal est grand et profond, parce que les consciences désaxées n'ont plus le sens même de la justice, encore moins de la charité.

* *

Quel jugement porter sur les acteurs du marché noir ?

1. Il convient d'abord de distinguer ceux qui y viennent spontanément, et ceux qui y sont conduits malgré eux.

Les acteurs spontanés, volontaires, vendeurs ou acheteurs, sont ceux que nous avons mis en scène. Les acteurs forcés sont ceux que la nécessité contraint, sous peine de succomber dans la vie, de passer par le marché noir et d'en subir les prix. Ce sont nos cheminots de tout à l'heure, qui ont fini par découvrir une fermière plus effrontée disant : « J'ai des œufs à vendre, mais je ne les cède pas à moins de 100 fr. la douzaine. C'est à prendre ou à laisser ; j'ai preneur à ce prix. » Et les pauvres gens venus de loin, pour ne pas s'en retourner bredouilles, pensant aux enfants à qui un œuf sera nécessaire, ont payé 100 fr. Et c'est le travailleur habitant loin de l'usine qui, pour s'y rendre, a besoin d'une bicyclette, sous peine de voir sa santé s'altérer ou de quitter le travail, son gagne-pain. Il n'a pas réussi à obtenir un bon de bicyclette pour acheter au marché régulier. Alors, au marché noir, il paie 12.000 fr. l'outil qu'il aurait eu pour moitié prix.

Contraint par la nécessité de vivre, l'acheteur forcé au marché noir n'est pas coupable. Il est une victime. Mais son vendeur qui fait office de bourreau ?

2. Distinguons encore le vendeur à la production, par exemple, le fermier qui vend les produits de sa ferme : céréales, pommes de terre, œufs, beurre, fromage, bétail, etc., et le vendeur intermédiaire qui fait le commerce des mêmes denrées ou marchandises. L'un et l'autre, pour être en règle avec la loi morale, sont obligés de vendre à un prix raisonnable, qu'on appelle le juste prix. Ce juste prix, en quelques conjonctures que ce soit, consiste à prendre sur le prix de revient d'une marchandise un bénéfice raisonnable, c'est-à-dire, approuvé par les honnêtes gens.

Or, se contente-t-il d'un bénéfice raisonnable, cet agioteur qui achète sans scrupule des œufs à 100 fr. la douzaine pour les revendre le double ou le triple, suivant les possibilités pécuniaires de ses éventuels clients ? Non certainement. Il commet donc une faute. Il pèche contre la justice commutative en prenant un bénéfice exagéré. S'il revend à un acheteur forcé, il est certainement tenu à restitution. A un acheteur forcé, victime, disons-nous, car à l'égard d'un acheteur libre, il peut invoquer l'adage : *scienti et consentienti nulla fit injuria*. Mais il n'échappe, en aucun cas, à une faute contre la justice sociale, parce que ses agissements violent le droit que possède tout homme d'accéder à l'usage des biens de la terre. Et l'acheteur fortuné, en consentant à un tel marché, se fait complice de l'injustice. L'un et l'autre compromettent l'usage commun des biens de ce monde au profit de tous, méconnaissant l'ordre du Créateur qui a mis au service de l'homme des biens de la terre. Inutile d'ajouter qu'ils désobéissent à la loi civile qui défend et punit à juste titre ce genre de marché.

C'est la même considération qui nous fera réprouver l'action du commerçant qui stocke ses marchandises dans l'attente prévue de gros bénéfices résultant de la dévaluation progressive de l'argent. Tel le cas de commerçants qui ont encore en magasin des marchandises d'avant-guerre qu'on ne trouve plus, ou presque plus sur le marché. Ils pèchent contre la justice sociale, parce qu'ils ne remplissent pas leur fonction sociale qui est de pourvoir aux besoins des hommes. Que dirait-on d'un boulanger qui stockerait sa farine tant que le prix du pain n'aurait pas atteint vingt fois le taux actuel ? Qu'il manque à son devoir social, car il a la charge qu'il a acceptée en choisissant sa profession de pourvoir à la subsistance de la société humaine dont il fait partie, à charge d'en recevoir des services analogues. — Mettre une barrière à l'usage des biens terrestres, c'est méconnaître leur finalité, ruiner les bases de la société, pécher contre la justice naturelle.

Est-il besoin d'envisager les fautes contre la vertu de charité ? Elles sont trop évidentes par elles-mêmes.

Le vendeur à la production serait-il moins coupable ? Le même motif le condamne : il recherche un gain exagéré. Quand le fermier, puisque nous l'avons pris comme exemple, a calculé le prix de revient des produits de la ferme, il doit se contenter d'un bénéfice raisonnable. La taxe légale englobe généralement ce bénéfice raisonnable. C'est pourquoi elle doit être respectée en conscience, et pratiquement qui s'en éloigne commet un péché. Exceptionnellement, quand il est évident qu'elle ne correspond pas au juste prix tel que nous l'avons défini, il est permis de s'en écarter. Mais il faut se garder des faciles illusions que suscite l'égoïsme cupide.

D'aucuns se récrieront : « Mais le fermier ne fait qu'agir avec les autres comme on agit avec lui-même, c'est de la compensation ! »

Eh bien, non ! Le péché des autres n'excuse pas le nôtre. Si le fermier, contraint d'acheter au marché noir a été victime d'un bénéfice exagéré, par exemple, en se procurant le soc de charrue dont il a besoin, il ne s'ensuit pas qu'il a le droit de vendre ses produits à un prix excessif. Son cas ne légitime pas une compensation occulte, car tel vendeur qui lui a causé du tort n'est plus ensuite l'acheteur de ses produits. La compensation ne saurait se faire au détriment d'une tierce personne : lésé par le quincailler, il ne peut se compenser au détriment du cheminot.

Le cas change d'aspect lorsque notre fermier pour avoir son indispensable soc de charrue s'en va offrir au quincailler un appétissant jambon. Que l'un et l'autre estiment leur marchandise au prix de la taxe ou du marché noir, peu importe, puisqu'ils font un échange, dans lequel ils retrouvent des lois fondamentales de la justice et le juste prix : l'équivalence entre le donné et le reçu.

* *

Sur ces injustices de base viennent s'en greffer d'autres, qui rendent parfois très compliqués les cas concrets que le confesseur devra juger. La nécessité, l'ignorance, la bonne foi peuvent être des excuses valables pour le pénitent et l'exempter de faute formelle. Le confesseur en tiendra compte, mais il ne manquera pas l'occasion d'alerter les consciences. Car son rôle est aussi de pourvoir au bien commun de la société, qui est mis en danger par le marché noir.

Q. — Comment apprécier la conduite d'un cultivateur qui actuellement nourrit son bétail avec le blé de sa récolte ?

R. — Rapporter le fait suffit à soulever l'indignation. « Donner du blé aux porcs, quand on manque de pain, c'est un crime ! » Voilà la réaction spontanée de la conscience populaire. Et l'universelle réprobation est l'indice d'une blessure faite à quelque sentiment inscrit par la nature au cœur même de l'homme.

Mais le cultivateur présente aussi sa défense et ne manque pas d'arguments pour plaider sa cause : « J'ai semé mon blé, dit-il, et je l'ai récolté pour m'en servir. Il faut bien que je nourrisse mon bétail pour l'empêcher de périr ; j'ai le droit de faire mes affaires... »

D'un côté le cri d'un peuple affamé qui réclame du pain, de l'autre la voix de l'intérêt particulier inaccessible au sentiment, tous deux s'élevant au nom du droit, de la justice. Voilà le conflit, bien actuel, qui donne lieu à de multiples transgressions dont celle-ci n'est qu'un exemple trop réel, hélas ! Qui a raison ? Où est la vérité ? Où se trouve le bien ?

De sa nature, le blé est destiné à la nourriture de l'homme et des animaux. En soi, il n'y a donc pas de faute à s'en servir pour engraisser le bétail. « *Prima bonitas moralis attenditur ex objecto convenienti* », dit S. Thomas (Ia-IIae, q. 18, art. 2). Du côté de l'objet, qui est la première source de moralité, le geste du cultivateur n'est donc pas répréhensible.

Pas davantage du côté de la fin. Il a le droit, et même le devoir, de pourvoir à la prospérité de ses affaires. Son intention non plus, en soi, n'est pas répréhensible.

Mais il est une troisième source de moralité : celle qui provient des circonstances dans lesquelles se déroulent nos actions. Celles-ci varient à l'infini bien qu'on les puisse ramener aux sept catégories exprimées dans ce vers bien connu :

« *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo,*
[*quando.* »

Elles mettent souvent nos actes en rapport avec la loi morale, et, partant, leur confèrent une moralité accidentelle, il est vrai, mais réelle.

Or notre cultivateur, ne pensant qu'à son intérêt égoïste, n'a pas considéré que ce qui était permis en temps normal avant guerre, ne l'est plus en ce moment, en temps de crise mondiale et de famine.

La disette est un fait. On manque de produits alimentaires, de pain en particulier. Or le pain est l'aliment de base pour l'homme. Il entre dans sa nourriture quotidienne, et l'on peut dire qu'il est indispensable. Le Souverain Pontife a fait entendre un cri d'alarme en faveur des nécessiteux, des enfants en particulier, dans la détresse, faute de pain. Les gouvernements s'emploient à diminuer la misère, et font appel à la sagesse et à la solidarité de ceux qui possèdent du blé en excédent. Des décrets même enjoignent aux cultivateurs de livrer au ravitaillement tout le blé dont ils disposent afin d'en faire une équitable répartition. Tout ceci, personne ne l'ignore, et notre cultivateur moins que tout autre.

Cet état de choses donne naissance à un devoir pour le cultivateur : devoir de justice et de charité.

1° *Devoir de justice.* Car le cultivateur qui possède sa récolte de blé est de ce fait le détenteur de l'indispensable provision alimentaire de l'homme. Son blé lui appartient : il est sa richesse ; mais celle-ci a une fonction sociale à remplir. Les biens de la terre ont été créés pour l'homme. Si leur possession peut être le fait de quelques-uns, leur usage doit être commun à tous, en ce sens que tous doivent pouvoir en user selon leurs besoins. Or, Dieu qui a donné la vie aux hommes leur a imposé le devoir de la conserver. Ce devoir fonde leur droit aux moyens nécessaires ; et comme le pain est la nourriture quotidienne quasi indispensable, l'homme a le droit à ce pain nécessaire. Le riche, en l'espèce le cultivateur, qui retient dans ses greniers, ou — ce qui est pire — donne à ses porcs, sa récolte de blé, thésaurise indûment, viole le droit du pauvre à son pain quotidien : ce qui est un péché contre la justice sociale.

Le cultivateur se récrie : « Je veux bien livrer mon blé, mais alors, qu'on me le paie un prix suffisant !... » Que répondre ?

En temps normal, les prix s'établissent par le libre jeu de l'offre et de la demande. En temps de crise, l'Etat a le droit, et même le devoir, de pourvoir au bien général et, partant, de taxer certains produits pour empêcher une hausse profitable à quelques-uns au détriment des besoins essentiels d'un grand nombre. D'où la taxe du blé, du pain, de diverses céréales, et le système des tickets, etc. En principe, cela est juste, et le prix de la taxe doit être pratiqué en conscience.

Cependant, le législateur n'est pas infaillible, et parfois il fait erreur. De ses décisions prises à faux, un mal pire est la conséquence. Ainsi, naguère, la taxe du blé inférieure à celle de l'orge a eu pour résultat de retenir le blé dans les greniers ou d'en provoquer la vente au marché noir.

Est-ce à dire, qu'en pareil cas, le cultivateur soit excusé de faute ? Non certes. Car s'il n'est pas obligé d'obéir à la loi civile injuste, il n'est pas pour autant libéré de son obligation envers la loi naturelle. Il lui aurait été loisible de faire grève et de retenir son blé pour obliger le Gouvernement à modifier équitablement la taxe imposée, s'il n'avait eu que ce moyen pour faire aboutir sa revendication, et encore à l'expresse condition que sa résistance à la loi ne mette pas en danger grave le bien général. Il serait plus facilement excusé de vendre son blé hors le marché légal imposé, pourvu que ce soit à un prix juste et raisonnable. Mais il n'a pas ces excuses, car en retenant le blé dans son grenier, il met en péril la santé, peut-être la vie, d'un grand nombre de ses semblables : ce qui est un péché ; et en vendant son blé au marché noir, il permet à quelques-uns seulement, de lui en offrir un prix qui défie toute concurrence, au détriment de moins fortunés : ce qui est encore un péché.

Par la faute du Gouvernement, voilà donc notre cultivateur obligé, en vendant son blé au ravitaillement officiel, de subir une perte, tout au moins un manque à gagner. N'a-t-il pas le droit, en ces conjonctures, de l'utiliser pour son bétail ?

Non encore, il n'en a pas le droit. Le blé est destiné premièrement à la fabrication du pain qui est la nourriture commune des hommes de notre pays ; ensuite seulement, peut être donné aux animaux. La vie de l'homme passe avant celle des animaux. Ce serait faire injure à la dignité humaine que d'intervertir l'ordre des valeurs.

Alors, dira-t-on, le cultivateur est lésé dans ses intérêts ? Il est lésé. C'est pour lui un mauvais coup du sort, une infortune. La vie n'en est-elle pas semée ? Mais ce n'est pas un motif pour faire fléchir les principes. La loi naturelle oblige avant la loi civile ; le bien général passe avant le bien particulier : *Bonum multitudinis divinius est quam bonum unius* (S. Th. I^a-II^{ae}, q. 141, art. 8).

2° *Devoir de charité* : naturelle et surnaturelle. « *Omne animal diligit simile sibi* ». C'est une loi de nature : chaque individu porte en lui-même un sentiment d'amour pour son semblable, d'où naît cette amitié qui permet l'éclosion des sociétés. On peut se désintéresser d'un individu comme tel, de sa misère, de sa souffrance, mais dès que au travers de son individualité paraît, en quelque manière, le drame de la condition humaine commune à tous, on ne peut plus ne pas s'en émouvoir : *Homo sum, et nihil humani a me alienum puto*. La détresse réveille le sens de la solidarité, et la pitié pour son semblable est si naturelle à l'homme qu'on dit de celui chez qui elle est absente, qu'il est un être dénaturé. Le cultivateur qui préférerait plutôt convertir son blé en nourriture des animaux qu'en faire le pain de son semblable manquerait de cette naturelle amitié : il serait un être dénaturé. Ce serait le lieu de redire : « *Et homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* » (Ps. XLVIII, v. 13).

Si le sens humain se révolte, combien plus le sens chrétien formé par la loi du Christ, qui impose comme un devoir la charité envers le prochain !

Est-il besoin de rappeler que pour tout chrétien, c'est une obligation grave de venir en aide à son prochain dans la gêne, la misère, la détresse ? Ce sera pour avoir refusé au pauvre la nourriture, la boisson, le vêtement, l'hospitalité, qu'au dernier jugement les damnés seront maudits : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel... Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger... Chaque fois que vous n'avez pas fait cela à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. Et ils s'en iront à l'éternel supplice. » (Matt., XXVI, 41 et sq.).

Or, aujourd'hui, un très grand nombre, pour ne pas dire tous, sont obligés de s'imposer des restrictions, ou plus exactement, de subir celles que l'autorité leur impose, spécialement pour le pain parcimonieusement distribué. Parmi ce très grand nombre, il faut avouer que des familles moins fortunées, en particulier dans les centres ouvriers des villes, connaissent plus que la gêne. Y en a-t-il enfin qui ont encore dépassé ce stade et atteint la détresse qui met en péril la vie elle-même ? Nous voulons croire que, s'il existe, le cas se réduit à une exception.

Laissant de côté l'exception, appliquons les enseignements de la théologie morale.

« Les biens temporels, quant à la propriété appartiennent, il est vrai, à ceux qui les détiennent, mais quant à l'usage, ils doivent être non seulement à eux, mais encore aux autres, à ceux qui peuvent être secourus, grâce au superflu des propriétaires : *Bona temporalia, quæ homini divinitus conferuntur, ejus quidem sunt quantum ad proprietatem : sed quantum ad usum, non solum debent esse ejus, sed etiam aliorum qui ex eis sustentari possunt ex eo quod ei superfluit.* » II^a-II^{ae}, q. 32, art. 5, ad. 2). C'est le principe d'où découle la conclusion : obligation pour le riche de faire l'aumône de son superflu.

Nous ne discuterons pas ce qu'il faut entendre par le superflu. Ce cultivateur qui vend son grain réalise des bénéfices qui lui permettent de vivre lui et sa famille, honnêtement, selon son rang social, et au-delà. Il a donc du superflu.

Or, devant la nécessité grave et urgente qui entraîne des privations pénibles, devant la misère, l'aumône du superflu est de précepte (II^a-II^{ae}, *l. c.*, *in corp.*). Après S. Thomas les Pères, Léon XIII dans *Rerum Novarum*, rappelant la parole de l'Evangile : « *Quod superest, date eleemosynam* », traduisait : « Donnez en aumône votre superflu ».

Concluez : il y a obligation de conscience pour le cultivateur qui détient la récolte de blé de la livrer à la consommation, pour soulager la gêne, la misère de ceux qui, sans pain suffisant, subissent de pénibles, même de dangereuses privations.

En résumé, la justice sociale, la solidarité humaine, la charité chrétienne font aux cultivateurs un devoir grave, dans les circonstances actuelles, de livrer leur blé. S'y refuser serait un péché dont la gravité, variable selon les circonstances, serait, à notre sens, facilement mortelle [1].

[1] A l'appui de notre conclusion, on pourra lire ces paroles de S. S. Pie XII, le 18 mars 1945 :

« Que personne de vous ne soit du nombre de ceux qui, dans l'immense calamité qui oppresse la famille humaine, ne voient qu'une occasion favorable de s'enrichir... Regardez leurs mains ; elles sont souillées de sang ; du sang des veuves et des orphelins ; du sang des enfants et des adolescents... ; du sang de milliers et de milliers de malheureux de toutes les classes sociales, dont par leur ignoble marché ils se sont faits les bourreaux. Ce sang, comme celui d'Abel, crie vengeance au ciel contre les nouveaux Caïns... » (*Act. Ap. Sed.*, 1945, p. 112).